

Rente Performance



Caractéristiques	Profils prédéterminés	Solution personnalisée
Prime unique minimum	Rentes agréées et non agréées : 25 000 \$ (total pour les tranches fixe et variable)	Rentes agréées et non agréées : 25 000 \$ (total pour les tranches fixe et variable) Minimum de 5 000 \$ par option de placement
Tranche fixe	Combinaison de placements Conservateur : 70 % Modéré : 60 % De croissance : 40 % Audacieux : 25 %	100 % – tranche variable (Si la tranche fixe est de 100 %, souscrire alors une rente traditionnelle)
Tranche variable	Combinaison de placements Conservateur : 30 % Modéré : 40 % De croissance : 60 % Audacieux : 75 %	Jusqu'à 100 %
Répartition fixe versus variable	La combinaison de placements peut être appliquée à la prime ou au revenu de rente.	Répartir la prime ou le revenu de rente en une tranche fixe et une tranche variable.
Options de placement	Affectation de 50 % de la tranche variable à chaque indice : <ul style="list-style-type: none"> Indice d'actions canadiennes : Indice composé S&P/TSX Indice d'actions mondiales¹ : Indice Net libre MSCI World (des actions US sont incluses dans les actions mondiales) 	<ul style="list-style-type: none"> Indice du marché monétaire : Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX Indice d'obligations canadiennes : Indice obligataire universel DEX Indice d'actions canadiennes : Indice composé S&P/TSX Indice d'actions US¹ : Indice de rendement total S&P 500 Indice d'actions mondiales¹ : Indice Net libre MSCI World
Ratio de frais de gestion		Aucuns frais
Rendement de placement anticipé (RPA)	Établi à 5 %	Quatre choix : 0 %, 3 %, 5 % ou 6 %
Types de rentes	<ul style="list-style-type: none"> Rente sur une seule tête ou rente réversible <ul style="list-style-type: none"> Durée certaine offerte Rente réversible : au premier décès, la pleine rente ou une rente réduite (d'un certain pourcentage, et non d'un montant fixe) continue d'être servie au rentier survivant. Rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans (pour les rentes agréées) Rente Enrichie² (sur une seule tête ou réversible) <ul style="list-style-type: none"> Durée certaine offerte 	
Versements	<ul style="list-style-type: none"> Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels Tranche fixe : <ul style="list-style-type: none"> Les versements de rente sont uniformes (pour les profils prédéterminés). La tranche fixe du versement peut être nivelée, croissante ou indexée sur l'indice des prix à la consommation (pour les rentes personnalisées). 	
Imposition	Rentes agréées : les versements de revenu sont pleinement imposables. Rentes non agréées : les versements de rente sont pleinement imposables sur une base non prescrite seulement.	
Capital-décès	<p>Avant la date d'entrée en jouissance de la rente</p> <ul style="list-style-type: none"> Tranche fixe du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de police, majorée des intérêts, est versée au bénéficiaire. Tranche variable du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de police, majorée du rendement des placements, est versée au bénéficiaire. Si le rendement est négatif, la prime réglée par le titulaire de police est versée intégralement au bénéficiaire. Rente réversible : au décès d'un des rentiers, la rente est convertie en une rente viagère sur une seule tête. <p>Après la date d'entrée en jouissance de la rente (pour une Rente Performance avec durée certaine)</p> <ul style="list-style-type: none"> Rente agréée sur une seule tête : les versements se poursuivent au conjoint jusqu'à la fin de la durée certaine, ou une somme forfaitaire est versée à un autre bénéficiaire (en l'absence d'un conjoint). Rente non agréée sur une seule tête : une somme forfaitaire est versée au bénéficiaire (en l'absence d'un conjoint). Rente réversible : advenant le décès des deux conjoints au cours de la durée certaine, une somme forfaitaire est versée au bénéficiaire. 	

¹ Le rendement de ces indices est calculé en dollars canadiens, ce qui donne lieu à un risque de taux de change.

² Rente sur risque aggravé de la Standard Life

Profils prédéterminés de la Rente Performance

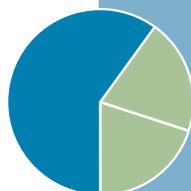
Profil conservateur



Combinaison de placements :

■ Tranche fixe	70 %
■ Tranche variable	30 %
• Actions canadiennes	15 %
• Actions mondiales	15 %

Profil modéré



Combinaison de placements :

■ Tranche fixe	60 %
■ Tranche variable	40 %
• Actions canadiennes	20 %
• Actions mondiales	20 %

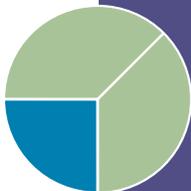
Profil de croissance



Combinaison de placements :

■ Tranche fixe	40 %
■ Tranche variable	60 %
• Actions canadiennes	30 %
• Actions mondiales	30 %

Profil audacieux



Combinaison de placements :

■ Tranche fixe	25 %
■ Tranche variable	75 %
• Actions canadiennes	37,5 %
• Actions mondiales	37,5 %

Choisissez l'un de nos profils prédéterminés ou bâtissez une Rente Performance personnalisée pour vos clients.

La tranche variable de la prime versée en vertu d'une Rente Performance est investie aux risques du titulaire de la police. Les versements de rente sont payables la vie durant du titulaire de la police. En outre, si le titulaire de la police a choisi une durée certaine, les versements se poursuivront au moins jusqu'à la fin de la durée certaine. Toutefois, le montant de la tranche variable des versements n'est pas garanti, et il augmentera ou diminuera selon les fluctuations des options de placements choisies.

Ce produit n'est ni commercialisé, ni garanti, ni endossé par DEX, et DEX ne s'en fait pas le promoteur. DEX ne fait aucune déclaration, n'impose aucune condition ni ne donne aucune garantie quant au bien-fondé d'un placement en vertu de ce produit.

« S&P » et « S&P 500 » sont des marques de commerce de McGraw-Hill Companies, Inc. « TSX » est une marque de commerce de la Bourse de Toronto (Toronto Stock Exchange). Ces marques ont fait l'objet de licences d'utilisation accordées à la Standard Life. Ce produit n'est ni commercialisé, ni garanti, ni endossé par Standard & Poor's ou par la Bourse de Toronto, et ni Standard & Poor's ni la Bourse de Toronto ne s'en font les promoteurs. Standard & Poor's et la Bourse de Toronto ne font aucune déclaration, n'imposent aucune condition ni ne donnent aucune garantie quant au bien-fondé d'un placement en vertu de ce produit.

MSCI, Morgan Stanley Capital International et les noms des indices MSCI sont des marques de service de Morgan Stanley Capital International Inc. et ses sociétés affiliées, et elles ont fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à la Compagnie d'assurance Standard Life. Ce produit n'est ni commercialisé, ni garanti, ni endossé par Morgan Stanley Capital International, et Morgan Stanley Capital International ne s'en fait pas le promoteur. MSCI ne fait aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans ce produit.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
Octobre 2010

F5892B-09-2010